



CONDITIONS DE PARTICIPATION BEA 2023

Version 01.2022

BERNEXPO AG
Mingerstrasse 6
Postfach
CH-3000 Bern 22

Tél. +41 31 340 14 15
Fax +41 31 340 11 10

www.bea-messe.ch, bea@bernexpo.ch

BEA 2023

1. Calendrier pour votre planification (sous réserve de modifications)

Courriel pour votre inscription en ligne	Fin mai 2022	à l'exposant
Délai d'inscription pour les exposants existants / début de la répartition des halles	14 août 2022	à la BERNEXPO AG
Confirmation par e-mail	Après réception de l'inscription	à la BERNEXPO AG
Courriel avec répartition des stands, commande technique dans notre online service center (OSC ¹)	Novembre / décembre 2021	à l'exposant
Envoi de la facture d'acompte	Janvier 2023	à l'exposant
Echéance de la facture d'acompte	Selon conditions de paiement	à la BERNEXPO AG
Date limite des commandes techniques (Commande via OSC)	17 février 2023	à la BERNEXPO AG
Date limite pour les changements dans la liste des exposants	Mardi, 28 février 2023	à la BERNEXPO AG
Envoi matériel publicitaire	Dès mars 2023	par l'exposant
Plan de montage des stands (Calendrier détaillé)	Mars 2023	par l'exposant
Envoi des cartes d'exposants et parking	Avril 2023 (après réception du paiement)	à l'exposant
Montage	Selon information montage	
Manifestation	Du 28 avril au 7 mai 2023	
Démontage	Selon information démontage	
Facture finale	Juin 2023	à l'exposant
Echéance de la facture finale	Dans les 30 jours	à l'exposant

¹ Online Service Center (OSC): portal.bernexpo.ch

2. Heures d'ouverture / (sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture de la manifestation:

Exposition:	tous les jours dès 28.04. - 07.05.2023	09.00 - 18.00 heures
Dégustation:	tous les jours dès 28.04. - 06.05.2023	11.00 - 20.00 heures
Dégustation:	dernier jour 07.05.2023	11.00 - 18.00 heures
Exposition:	tous les jours dès 28.04. - 07.05.2023	08.00 – 18.30 heures
Dégustation:	tous les jours dès 28.04. - 06.05.2023	10.00 – 20.30 heures
Dégustation:	dernier jour 07.05.2023	10.00 – 18.30 heures

3. Organisation

BERNEXPO AG
BEA
Mingerstrasse 6
Postfach
3000 Bern 22

Tél +41 31 340 14 15
Fax +41 31 340 11 10
E-Mail bea@bernexpo.ch
Internet www.bea-messe.ch

4. Domaine d'application

Les conditions de participations sont valables pour tous les participants de la foire « BEA » et complète « les conditions de participation générales » de la BERNEXPO AG. Egalement à prendre en considération sont « les ordres d'exploitations » de la BERNEXPO AG et les « informations technique par rapport aux halles ».

5. Objectif du salon

Lieu de rencontre par excellence, la BEA a voulu de tout temps informer, créer le contact entre le producteur et le consommateur et d'être une plate-forme pour la vente. En plus des secteurs au complet de l'artisanat, de l'agriculture et de l'industrie, des thèmes d'ordre culturel et social s'offrent à un large public.

CHEVAL - dans un secteur intégré à la BEA - s'est donné pour tâche d'exposer tout d'abord un vaste choix de chevaux et de poneys, tels qu'il se présente en Suisse, mais aussi un assortiment d'articles et de services ayant trait au monde des chevaux, qui ne manquera pas d'intéresser les professionnels et un vaste public. De plus, l'exposition CHEVAL s'engage en faveur de l'élevage de chevaux et de poneys en Suisse.

6. Les exposants acceptés

Toutes les entreprises et toutes les personnes privées qui ont un lien avec ce secteur sont admises autant qu'exposants. Personne ne peut se prévaloir d'un quelconque droit d'admission. Les demandes d'admission peuvent être rejetées sans avoir à être motivées.

7. Comportement de vente

Tout comportement de vente pressant ou agressif est interdit. Il est interdit en particulier: d'interpeller et aborder les visiteurs dans les allées, d'entraîner les visiteurs dans le stand, de proposer des boissons et aliments pour une dégustation dans les allées, de placer du matériel de stand (tables, chaises, comptoirs, tabourets de bar, etc.) à l'extérieur des limites de son stand, d'exercer une pression sur les visiteurs en vue de conclure une vente. En cas d'infraction, BERNEXPO AG est en droit de réclamer une pénalité conventionnelle de CHF 5'000. – à un exposant déjà averti par écrit.

8. Tarifs (Les prix indiqués s'entendent hors TVA.)

Les services suivants sont ajoutés à la location d'un stand dans chaque cas:

- Forfait de communication basic
- Elimination d'ordures

8.1 Location des stands dans les halles fixe (excepté les stands de dégustation)

Les aménagements suivants sont inclus dans le prix de location: cloisons de bois peintes en blanc (hauteur: 2,60 m environ), bandeau supérieur de finition sur la façade du stand, de 30 cm de haut, peint en blanc, lampes à LED, montés sur le bandeau par 1,50 m (2 pce par 3m; 3 pce par 4, 5; etc.), y compris la consommation de courant (à commander, le cas échéant, via le centre de services en ligne OCS):

No. d'article	Article	Prix	unité
100200	Location de stand, avec 1 front	CHF 292.00	m2
100200	Location de stand, avec 2 fronts	CHF 349.00	m2
100200	Location de stand, avec 3 fronts	CHF 371.00	m2
100200	Location de stand, avec 4 fronts	CHF 429.00	m2
100012	Location des stands avec un deuxième niveau, ou niveau complémentaire	CHF 146.00	m2

8.2 Location des stands sous tente

Les aménagements suivants sont inclus dans le prix de location: cloisons de bois peintes en blanc (hauteur: 2,60 m environ), la consommation de courant (à commander, le cas échéant, via le centre de services en ligne OCS):

No. d'article	Article	Prix	unité
100400	Location de stand, avec 1 front	CHF 227.00	m2
100400	Location de stand, avec 2 fronts	CHF 272.00	m2
100400	Location de stand, avec 3 fronts	CHF 289.00	m2
100400	Location de stand, avec 4 fronts	CHF 334.00	m2
100012	Location des stands avec un deuxième niveau, ou niveau complémentaire	CHF 114.00	m2

8.3 Location des stands dans le secteur cheval (sous tente)

Les aménagements suivants sont inclus dans le prix de location: cloisons de bois peintes en blanc (hauteur: 2,60 m environ), la consommation de courant (à commander, le cas échéant, via le centre de services en ligne OCS):

No. d'article	Article	Prix	unité
100410	Location de stand secteur cheval (sous tente), avec 1 front	CHF 193.00	m2
100410	Location de stand secteur cheval (sous tente), avec 2 fronts	CHF 231.00	m2
100410	Location de stand secteur cheval (sous tente), avec 3 fronts	CHF 246.00	m2
100410	Location de stand secteur cheval (sous tente), avec 4 fronts	CHF 284.00	m2
100012	Location des stands secteur cheval (sous tente), avec un deuxième niveau, ou niveau complémentaire	CHF 97.00	m2

8.4 Location des stands de dégustation

Pour des stands avec des boissons alcooliques le "tarif de base pour des stands de dégustation" est valable. Mêmes aménagements que les stands normaux (voir chiffre 8.1). Un forfait pour autorisation de dégustation est facturé, en plus.

No. d'article	Article	Prix	unité
100500	Location de stand de dégustation, avec 1 front	CHF 352.00	m2
100500	Location de stand de dégustation, avec 2 fronts	CHF 423.00	m2
100500	Location de stand de dégustation, avec 3 fronts	CHF 449.00	m2
100500	Location de stand de dégustation, avec 4 fronts	CHF 519.00	m2
606040	Autorisation de dégustation	CHF 50.00	forfait

8.5 Location des stands dans le secteur Vinspiration

Les aménagements suivants sont inclus dans le prix de location: cloisons de bois peintes, revêtement de sol, éclairage, la consommation de courant. Un forfait pour autorisation de dégustation est facturé, en plus, pour chaque stand. Prestations de service (verre et pain) sont obligatoires.

No. d'article	Article	Prix	unité
100600	Location de stand vinspiration, avec 2 fronts	CHF 669.00	m2
100600	Location de stand vinspiration, avec 3 fronts	CHF 724.00	m2
606040	Autorisation de dégustation	CHF 50.00	forfait
606065	Prestation de service (verre et pain)	CHF 950.00	forfait

8.6 Location en plein air

Emplacement vide sur sol naturel, sans aucun aménagement

Les exposants en plein air devront veiller à ce que la construction et les aménagements des stands soient assez solides pour supporter le vent. Les exposants seront rendus responsables des dommages survenus pour cause de manque de solidité.

No. d'article	Article	Prix	unité
100030	Location en plein air	CHF 141.00	m2
100012	Location en plein air avec un deuxième niveau, ou niveau complémentaire	CHF 71.00	m2

8.7 Stand de nourriture

Pour tous les stands de nourriture une redevance sur le chiffre d'affaire de 17 % est facturée. Le paiement en avance d'une location minimale de CHF 3'000.-- est obligatoire.

No. d'article	Article	Prix	unité
102010	Stand de nourriture, location minimale	CHF 3'000.00	forfait

8.8 Location minimale

Pour la location de stand et surface le montant minimal sera facturé dans tous les cas, également si le prix est inférieur par rapport au m2.

No. d'article	Article	Prix	unité
	Location minimale	CHF 1'000.00	forfait

8.9 Co-exposant- supplément

Co-exposant selon la définition des „conditions de participations générales“

Avec le paiement des frais de co-exposant celui-ci reçoit les droits suivants:

- Inscription de l'entreprise sur le stand de l'exposant principale
- Activité de vente sur le stand de l'exposant principale
- Forfait de communication de base
- Droit de commander les bons de réductions/cartes d'invités
- Droit au matériel publicitaire pour exposants

No. d'article	Article	Prix	unité
100060	Co-exposant	CHF 1050.00	forfait

9. Forfaits de communication

La saisie de base (forfait de communication de base) est obligatoire et payante.

No. d'article	Article	Prix	unité
606020	Forfait de communication de base	CHF 598.00	forfait

La saisie de base comprend 5 entrées dans le répertoire des produits et 3 entrées dans le répertoire des marques. Chaque entrée supplémentaire dans le répertoire des produits et le répertoire des marques est payante.

No. d'article	Article	Prix	unité
606000	Liste des produits, nouvelle inscription	CHF 50.00	pièce
606002	Liste des produits, autres inscriptions	CHF 50.00	pièce
606005	Répertoire des marques, nouvelle inscription	CHF 50.00	pièce
606006	Répertoire des marques, autres inscriptions	CHF 50.00	pièce

9.1 Marché interactif

La liste électronique des exposants du salon est mise en ligne au mois d'environ mars de l'année dudit salon. Toutes les inscriptions parvenues aux organisateurs à cette date sont alors mises en ligne. Toutes les inscriptions qui parviennent aux organisateurs après cette date sont mises en ligne au fur et à mesure jusqu'au début du salon.

9.2 Répertoire des exposants pour impression

Dernières modifications répertoire des exposants: 1.3.2020. Sera affiché à la BEA. (Pas d'envoi.)

La direction de l'exposition refuse toute responsabilité pour des entrées erroné/ incorrect.

10. Parking souterrain pour exposants

Les places de parking réservées aux exposants se trouvent dans le parking souterrain (attention: hauteur d'accès 2.10m max.) avec accès au salon. Les cartes de parking sont valables du 27.04. jusqu'au 07.05.2023.

No. d'article	Article	Prix	unité
106201	Parking souterrain pour les exposants	CHF 330.00	forfait

11. Désistement de l'inscription

11.1 par un exposant / co-exposant

Selon les „conditions de participations générales“ valables. Si un co-exposant annule sa participation au salon, le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû, de même que les frais supplémentaires.

No. d'article	Article	Prix	unité
100075	Taxe de désistement	CHF 1'000.00	forfait

11.2 en cas de report du salon suite à la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est reporté en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, la règle est la suivante. Une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail) n'entraîne aucuns frais pour l'exposant quel que soit le délai. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède à aucune indemnisation.

11.3 en cas d'annulation du salon suite à la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est annulé en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, aucun coût d'annulation n'est facturé à l'exposant. Les paiements déjà effectués seront remboursés. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède donc à aucune indemnisation.

12. Cartes d'exposant

Chaque exposant reçoit pour chaque tranche de 3m2 place louée une carte d'exposant, toutefois un minimum de 2 carte et jusqu'à 15 au maximum. Les cartes sont nécessaires que pendant l'exposition et donnent droit à un nombre illimité d'entrées à l'exposition.

No. d'article	Article	Prix	unité
150010	Cartes d'exposant supplémentaires	CHF 41.78	par pièce
150011	Carte d'exposant journalière	CHF 11.14	par pièce

13. Billets d'entrée

13.1 Bons de réductions

Nous mettons à votre disposition des bons donnant droit à une réduction de prix sur les entrées – faites-en cadeau à vos clients, invités et autres personnes intéressées. En donnant le bon à la caisse, le visiteur reçoit **une réduction de CHF 5.00** sur le billet d'entrée journalier. Il ne peut être déduit qu'un seul bon d'entrée par billet. Nous vous prions de mettre le tampon de votre entreprise sur tous les bons avant la distribution à vos clients. Contrairement aux cartes d'invités, les bons de réduction sur les cartes journalières ne sont pas remis aux exposants après le salon. Il est conseillé de commander les bons de réduction à l'avance et en nombre suffisant, car seul un nombre limité de bons est à disposition une fois le délai de commande passé.

Vous trouvez les bons de réductions dans notre Online Service Center. Vous recevez pour la commande un login.

13.2 Cartes d'invités pour visiteurs

Chaque exposant peut commander individuellement le nombre de cartes d'invités nécessaire à l'aide du login sur l'OSC. Toutes les commandes supplémentaires doivent être effectuées par écrit. Des cartes d'invités sont à disposition pour être remises aux clients. **Le visiteur peut donner la carte d'invité directement à l'entrée. Il n'est pas nécessaire de la changer aux caisses.** (Adaptation possible selon la situation COVID).

Les cartes d'invités utilisées seront facturées au propriétaire du stand après le salon. Si aucune carte d'invité n'a été utilisée, un montant forfaitaire sera facturé. Exception: aucune carte d'invité n'a été commandée. L'entreprise exposante recevra les cartes d'invités utilisées comme justificatifs. Le retrait, l'impression ainsi que l'utilisation de dix cartes d'invités sont compris dans le prix unique de la commande. Les billets des invités ne sont valables qu'avec le cachet de l'entreprise exposante ou du co-exposant.

Le prix des cartes d'invités peut être consulté sur notre Online Service Center. Vous recevrez un identifiant pour la commande.

14. Enlèvement et recyclage des ordures

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles mise à disposition. Le soir avant l'ouverture les déchets peuvent être mis dans les couloirs. Il est interdit de nettoyer les banneaux à couloir dans les lavabos des toilettes. Pour le recyclage de verres les containers sont également mis à disposition.

La participation aux frais d'enlèvement et de recyclage des ordures sera chargée à chaque participant par stand avec la facture d'acompte comme suite: ²

No. d'article	Article	Forfait
554026	Elimination d'ordures (jusqu'à une grandeur de stand de 25 m ²)	CHF 53.00
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 26 à 50 m ²)	CHF 63.00
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 51 à 100 m ²)	CHF 93.00
554026	Elimination d'ordures (stands d'une dimension de 101 à 300 m ²)	CHF 163.00
554026	Elimination d'ordures (à partir d'une grandeur de stand de 301 m ²)	CHF 245.00

15. Location d'un réduit

Les exposants qui souhaitent stocker la marchandise durant l'exposition, ont la possibilité de louer un réduit (dans la limite des stocks disponibles). Toute réservation est obligeante. Le stockage d'emballages vides dans les réduits n'est pas permis.

No. d'article	Article	Prix	unité
105020	Location d'un réduit	CHF 90.00	m ²

16. Livraison de marchandises

Durant la foire : Quotidiennement une heure avant le début de la foire. Les véhicules de livraison doivent quitter le site ½ heure avant le début de la foire.

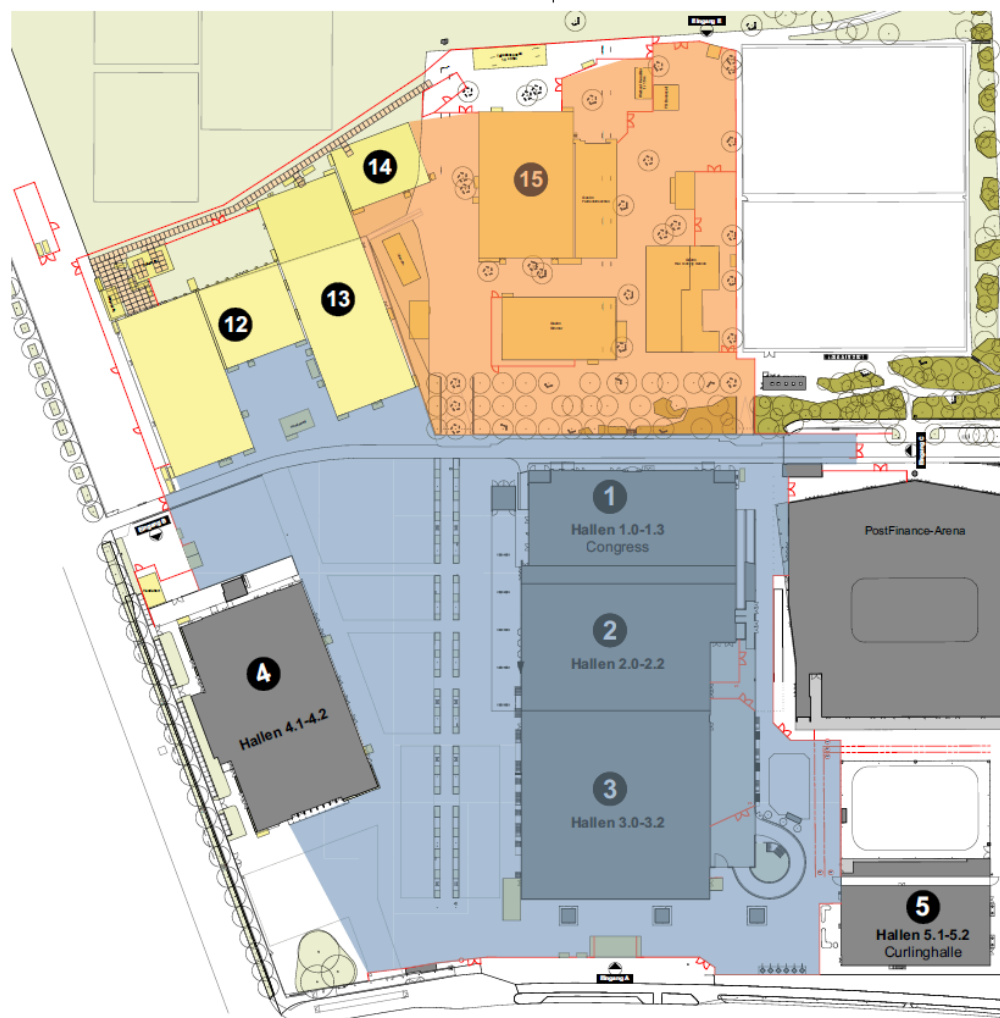
17. Dispositions finales



Les prix communiqués se comprennent (sauf contre-indication) sans TVA. Changement de prix sous réserve.

Obligeance fait la version allemande au temps de l'inscription.

² Nous nous réservons d'augmenter les coûts d'enlèvement d'ordures dans les situations spéciales ou de grandes quantités

Vue secteur plein air



-  asphalte
-  gazon-gravier